

Renvoi à la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre du don de cinq cavaliers équipés de la commune du Havre-Marat (Seine-Inférieure), lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre du don de cinq cavaliers équipés de la commune du Havre-Marat (Seine-Inférieure), lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 253;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21445_t1_0253_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

fuyent de toute part devant nos étendards, quand les faux amis du peuple ont été dévoilés, que la loi les a frappés; lorsqu'enfin un gouvernement ferme et juste, créé par le peuple et entouré de sa puissance, s'élève majestueusement sur les débris du trône, et veille sans cesse au salut de la patrie, on viendrait nous parler de partis, de factions! Il n'y a plus qu'un seul parti en France: c'est celui des vertus, de la justice, de la gloire; c'est celui du peuple, c'est en un mot la Convention nationale qui le représente; tous ceux qui ne sont pas de ce parti ne sont pas républicains; ils sont nos ennemis (123).

Le peuple ne se laissera plus surprendre par ce zèle outré des allarmistes qui ne voyent partout que des conjurés ou des traîtres; ces hommes exagérés ne parlent que des intérêts, de la puissance et du salut du peuple; semblables aux Séjan, à ces atroces ministres des Tibère, des Néron, des Caligula, ils ne flattent leur maître et n'exaltent sa puissance que pour parvenir à le subjuguer, à s'emparer de son autorité, pour, sous son nom, commettre impunément tous les crimes, ou cacher ceux qu'ils auroient déjà commis.

Le peuple françois en a fait récemment la cruelle expérience: mais que ses ennemis ne s'abusent pas davantage; on peut tromper tant qu'on veut un despote, parce qu'il est sans vertus; mais les républicains ne sont pas longtems victimes de l'erreur; aussi le peuple françois devra-t-il ne reconnoître désormais pour ses véritables amis, que ceux qui n'auront pour passions que la vertu, pour langage que la vérité, pour ambition que son bonheur.

Des écrivains patriotes vont sans doute écrire l'histoire de notre sublime révolution; ils apprendront à la postérité que tous les grands événemens sont l'ouvrage du peuple, que le reste est celui de ses ennemis. La postérité lira avec admiration les détails de cette campagne qui offre dix mois non interrompus de triomphes et de gloire, époques mémorables, jusqu'à présent sans exemple dans les annales du monde.

La section Chalier ne peut oublier les services importants que les sociétés populaires ont rendus à la République dans les grands evenemens de la révolution; elle rend hommage aux principes que vous avez manifestés pour leur conservation, parce qu'elle est convaincue que, d'après leur institution, elles ne doivent être composées que d'hommes probes et de vrais républicains, et que la masse de ces sociétés étant pure, elles ne peuvent jamais contrarier le gouvernement, et doivent toujours se rallier à la Convention.

La section Chalier vient vous réitérer son serment de se rallier constamment à votre voix pour vous aider à calmer les orages, à combattre tous les ennemis extérieurs et intérieurs de la liberté, à conduire le vaisseau de l'Etat à un port assuré, enfin à seconder vos efforts,

pour, après avoir écarté tous les dangers, procurer à la France le calme heureux, cette prospérité publique dont elle possède toutes les sources.

Ces sources, débarassées des entraves de la tyrannie, vont, grâce à vos immortels travaux, prendre un libre cours sur la terre de la liberté; et le François, déjà le plus grand peuple de l'univers par ses vertus, ses exploits et ses triomphes, sera encore le plus juste et le plus heureux.

Vive la Convention nationale, Vive la République.

EDON, président, MOUTENE, secrétaire par interim.

36

Des députés de la commune du Havre-Marat [Seine-Inférieure] présentent cinq cavaliers républicains complètement montés, armés et équipés. « Trois mots suffiront, disent ces cavaliers, pour vous exprimer les sentimens patriotiques des républicains du Havre-Marat et les nôtres: Où est l'ennemi? »

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé à la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre (124).

37

Des colons de Tabago réclament la mise en liberté du citoyen Poutier.

Renvoyé à la commission des colonies et au comité de Sûreté générale réunis (125).

38

Les citoyennes Campenon et autres femmes de la section de l'Observatoire [Paris], dont les maris sont détenus, réclament leur liberté et un secours pour subsister, elles et leurs enfans, pendant la détention des maris.

Renvoyé au comité de Sûreté générale pour ce qui concerne la mise en liberté et le surplus au comité des Secours publics (126).

(124) P.-V., XLVIII, 133-34. *Débats*, n° 768, 587; *Bull.*, 12 brum. (suppl.); *J. Fr.*, n° 766; *Mess. Soir*, n° 805; *F. de la Républ.*, n° 41; *M. U.*, XLV, 173.

(125) P.-V., XLVIII, 134.

(126) P.-V., XLVIII, 134. C 322, pl. 1366, p. 12 minute de la main de Crassous. Rapporteur anonyme selon C' II 21, p. 20.

(123) La fin de la phrase a été raturée: « et doivent être traités comme tels ».